



Personimages

Dépasser son handicap par l'expression artistique

Paris, juin 2020

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous vous prions donc de trouver ci-joints les divers documents concernant l'inscription à nos ateliers de Paris pour l'année scolaire 2020-2021.

Ils reprendront le **lundi 7 septembre**.

Dès réception, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner :

- le bulletin d'inscription, daté et signé (*en précisant bien les contacts en cas d'urgence et les informations particulières que nous devons connaître notamment le n° de la PAM*)
- un exemplaire du « Règlement ateliers ouverts » et le « Formulaire d'autorisation de droit à l'image », tous deux datés et signés
- un chèque correspondant à l'adhésion annuelle de 55€ (donnant droit à un reçu fiscal), ainsi que 3 autres chèques séparés pour la participation à chacun des trimestres de l'année en cours, chacun rédigé à l'ordre de Personimages et daté du jour, étant entendu qu'ils seront encaissés respectivement en début du trimestre concerné (octobre/janvier/avril).

L'inscription du participant l'engage pour toute l'année scolaire. Les 3 trimestres sont donc exigibles.

Pour le bon déroulement des ateliers, nous vous demandons de bien vouloir signaler toute absence du participant à un atelier. Elle pourra être éventuellement rattrapée après accord préalable auprès de Sabine Guérand, coordinatrice de nos ateliers. Vous pourrez la contacter sur sa ligne directe 01 45 40 81 15, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 13h et de 14h à 16h (répondeur).

Nous vous informons que pour obtenir une subvention personnelle, il vous appartient de faire une démarche vous-même auprès du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de votre Mairie.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

P.J.

Catherine Toulemonde, Présidente